



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 2 août 2021.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller # 2  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
Poste vacant, conseiller # 6

**Absences :** M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

### 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers les points suivants : a) Motion de sympathie b) Motion de bienvenue

### **RÉSOLUTION CM2021-156**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - A) *Séance ordinaire du 6 juillet 2021*
4. Correspondances :
  - A) Lettre de M. Mario Larouche
  - B) Lettre de Mme Annie Simard
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juillet 2021
7. Adoption du deuxième projet de règlement 373-21 concernant les bâtiments accessoires
8. Acceptation d'une soumission – Archéologue
9. Acceptation d'une soumission – Prolongement rue de la Rivière
10. Acceptation d'une soumission – Prolongement rue Bouchard
11. Acceptation d'une soumission – Enseigne de rue
12. Acceptation d'une soumission – façade de l'hôtel de ville
13. Divers :
  - a) Dépôt de projet – Fonds canadien de revitalisation des communautés
  - b) Motion de sympathie
  - c) Motion de bienvenue
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

a) *Séance ordinaire du 6 juillet 2021*

#### **RÉSOLUTION CM2021-157**

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

### 4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de M. Mario Larouche concernant un problème de castor dans le rang 6.
- b) Une lettre de Mme Annie Simard concernant l'état de la passerelle de la véloroute.
- c) Une lettre du camping Pointe Taillon concernant une demande d'aide financière pour l'achat d'un chauffe-eau pour la piscine du camping.

### 5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

### 6 -APPROBATIONS DES COMPTES

#### **RÉSOLUTION CM2021-158**

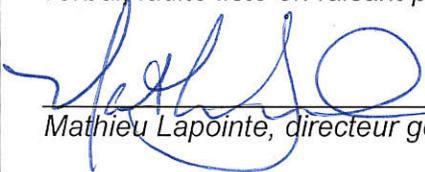
Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'août 2021, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	408 065,41 \$
Comptes déjà payés	18 598.70 \$
TOTAL	426 664.11 \$

### Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.*

  
Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 7- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 373-21 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

#### RÉSOLUTION CM2018-159

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Attendu que** le règlement de zonage 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**Attendu que** le Conseil municipal a jugé à propos de modifier son plan de zonage en vue de modifier les normes applicables aux bâtiments accessoires;

**Attendu qu'**un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

**ATTENDU QU'** un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance tenue ce 3 MAI 2021;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement portant le numéro 373-21.

### 8- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - ARCHÉOLOGUE

#### RÉSOLUTION CM2021-160

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme d'aide financière PRIMEAU, la municipalité a l'obligation de recevoir un avis du Ministère de la Culture confirmant le respect de la démarche archéologique dans le projet de station de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis d'un archéologue est exigé du Ministère de la Culture pour être en mesure de produire sa recommandation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de l'entreprise Subarctique Enr. Pour un montant de 15 970 \$ plus les taxes applicables.

### 9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PROLONGEMENT RUE DE LA RIVIÈRE

#### RÉSOLUTION CM2021-161

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réaliser un développement résidentiel dans le secteur de la rue de la Rivière;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Mageco Inc. » pour la conception des plans et devis et l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour un montant total de 26 050,00 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que la municipalité pourra mettre fin au contrat en fonction du développement du projet et des contraintes potentielles associées à celui-ci qui pourraient empêcher la réalisation partielle ou complète du projet.

### 10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PROLONGEMENT DE LA RUE BOUCHARD

#### RÉSOLUTION CM2021-162

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réaliser un développement résidentiel dans le secteur de la rue Bouchard;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Stantec Inc. » pour la conception des plans et devis et l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour un montant forfaitaire maximum de 10 000 \$.

### 11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ENSEIGNE DE RUE

#### RÉSOLUTION CM2021-163

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche d'accepter la soumission de l'Entreprise « Signalisation Interligne » pour la confection de nouvelles enseignes toponymiques pour l'ensemble des rues et rangs de la municipalité pour un montant de 2 045,90 \$ plus les taxes applicables.

### 12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

#### RÉSOLUTION CM2021-164

Toiles Sainte-Monique	11 422, 77 \$ tx incluses
Soudex	15 372,16 \$ tx incluses

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a procédé un appel d'offres sur invitation la fabrication de garde-corps nécessaires pour la réalisation du projet de réaménagement de l'entrée de l'hôtel de ville afin d'en améliorer l'accessibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont été invitées et que les soumissions reçues sont au nombre de deux :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, et appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour le pour la fabrication de garde-corps pour la devanture de l'hôtel de ville à l'entreprise Toiles Sainte-Monique pour un montant de 11 422.77 \$ taxes incluses.

### 13- DIVERS :

a) *Dépôt de projet – Fonds canadien de revitalisation des communautés*

#### **RÉSOLUTION CM2021-165**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se doter d'un parc multifonctionnel afin de compléter son offre de service ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet de parc s'inscrit dans une démarche de revitalisation du cœur de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est admissible à une aide financière pour la réalisation de son projet dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le dépôt du projet de « parc des générations » au Fonds canadien de revitalisation des communautés.

Il est également résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

b) *Motion de sympathie – Mme Ghyslaine Perron*

Mme Suzanne Larouche, conseillère, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Ghyslaine Perron.

c) *Motion de félicitation*

Monsieur Bernard Girard, conseiller, propose que soit adressé une motion de bienvenue à M. Shawn Harvey à titre de nouveau pompier à la Régie incendie du secteur Nord et attiré à la caserne de Sainte-Monique.

### 12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **RÉSOLUTION CM2021-166**

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 06

  
Mario Desbiens,  
Maire

  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et secrétaire  
trésorier